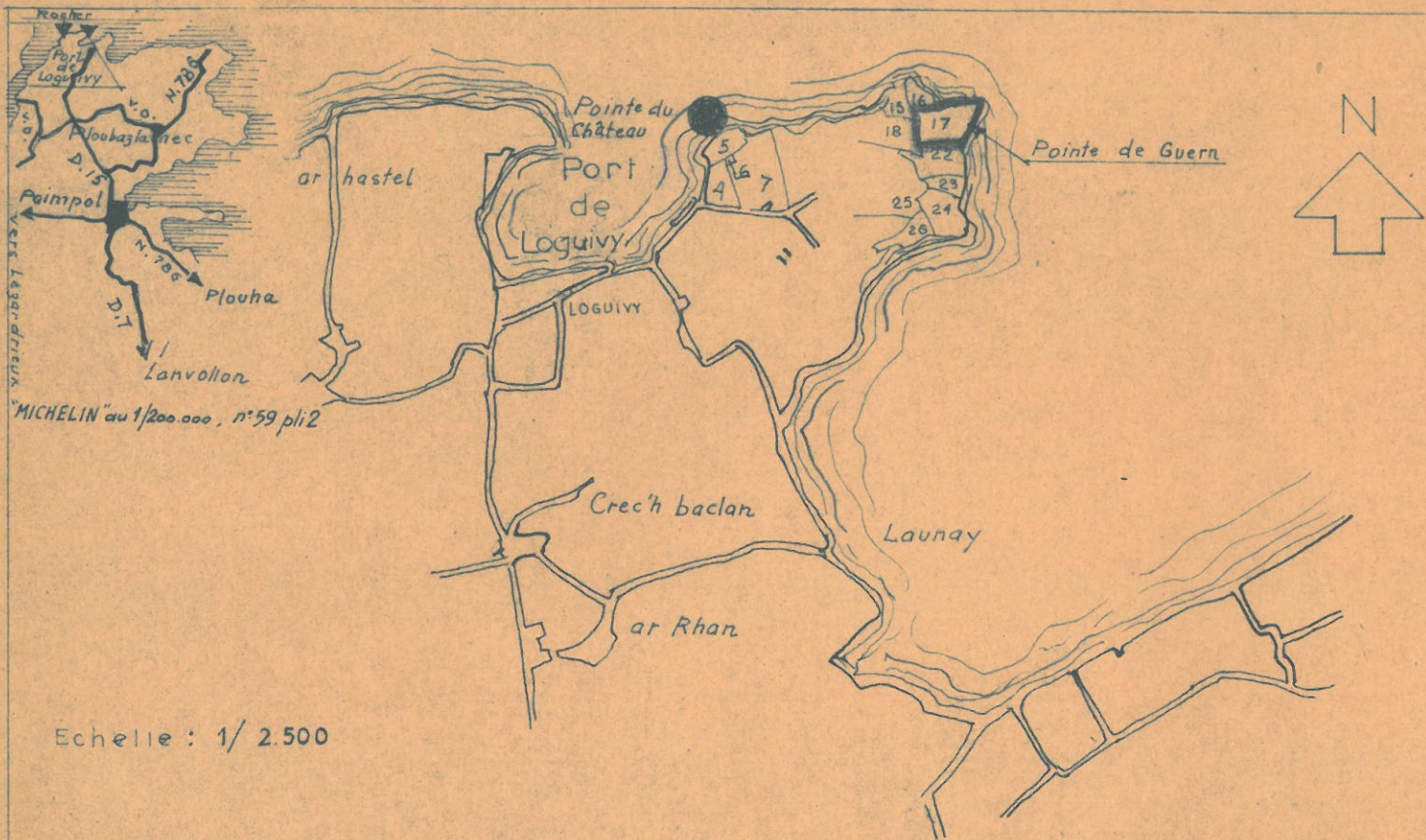


COTES-DU-NORD
PLOUBAZLANEC
 CANTON : PAIMPOL
 ARROND'T : SAINT-BRIEUC
POINTE DE GUERN
ROCHER "TETE DE SINGE"



Echelle : 1/ 2.500

PARTIE CLASSEE
 ROCHER INSCRIT

La Pointe de Guern, en Loguivy-Ploubazlanec (COTES-du-NORD) située dans la parcelle cadastrale n° 17 section F est classée parmi les monuments naturels et les Sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque.
 (Arrêté du 21 mars 1935)

Le rocher dit "Tête de Singe" situé sur le territoire de la commune de Ploubazlanec (COTES-du-NORD) et faisant partie du domaine public maritime est inscrit à l'inventaire des sites dont la conservation présente un intérêt général, par application de l'article 4 de la loi du 2 mai 1930.
 (Arrêté du 21 juin 1937)